

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	<b>COMPTE RENDU</b> <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019</b> <b>Session Ordinaire</b>
--	--

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 1<sup>er</sup> octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 24 septembre 2019	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 <sup>ère</sup> adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 <sup>ème</sup> adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 <sup>ème</sup> adjoint	P	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	P	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	P	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	P	
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	A	
11 - Mme Sophie LE BLEVEC	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance

\* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sophie LE BLEVEC est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Le compte rendu du conseil municipal en date du 29 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

### **I-Délibérations**

#### **Délibération N° 24 / 2019**

#### **Avis du Conseil Municipal sur le SCoT (Shéma de Cohérence Territoriale)**

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de SCOT de Chartres Métropole. Des réunions entre élus communautaires ont eu lieu à plusieurs reprises ainsi que des réunions publiques les 12 juin 2018 et 25 avril 2019 pour lesquelles la population de l'agglomération était conviée.

Les principaux objectifs sont :

- L'intégration au 1er janvier 2018 de 20 nouvelles communes qui n'appartenaient pas au SCoT de l'agglomération chartraine portant ainsi le nouveau périmètre du SCoT à 66 communes.
- Les évolutions démographiques constatées dans un contexte de mutations rapides appelant la prise en compte de nouvelles hypothèses de croissance démographique.
- Les mutations commerciales et les nouveaux besoins en termes de commerce et à l'évolution des comportements de consommation.

- La prise en compte de nouvelles infrastructures, notamment de transport, qui s'imposent au territoire de l'agglomération et l'affirmation de nouveaux équipements structurants.

Le conseil municipal prend acte du bilan de la concertation relatif à la révision du SCoT de l'agglomération chartraine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le projet du ScoT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT

### **Délibération N° 25 / 2019**

#### **Avenant N°1 à la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire**

Par délibération n°48/2017 du Conseil Municipal en date du 12/12/2017, la commune de Sandarville s'est engagée dans la conclusion d'une convention de partenariat avec Chartres Métropole qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié. Elle prévoit également les obligations réciproques des parties quant à l'usage de la plateforme d'achat communautaire.

En effet, Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achat communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics.

Afin de respecter les règles de la commande publique et d'optimiser les prestations proposées par la plateforme d'achat communautaire, Chartres Métropole a relancé la procédure d'accord-cadre pour l'acquisition d'une nouvelle plateforme. Cette relance a notamment pour conséquence la nécessité de créer une nouvelle adresse URL. Le changement de plateforme et de prestataire engendre également des modifications en termes de prestations associées.

Il convient donc de conclure un avenant entre la commune de Sandarville et Chartres Métropole pour intégrer à la convention de partenariat les modifications.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire

### **Délibération N° 26 / 2019**

#### **Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement, placé sous la responsabilité du Département, intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. La participation demandée par logement social est de 3 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer pour les 4 logements sociaux communaux, soit une participation totale de 12.00 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 65, article 65733 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N° 27 / 2019**

#### **Devis pour élagage**

Monsieur le Maire présente deux devis concernant l'élagage d'arbres situés à l'angle de la Grande Rue et de la rue de l'Arche :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ANERVEDEL	1 665,00 €	1 998,00 €
EURE ET LOIR ÉLAGAGE	1 300,00 €	1 560,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de **EURE ET LOIR ÉLAGAGE** pour un montant de **1 560,00 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 011 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération N° 28 / 2019

#### Devis pour la taille des tilleuls, rue de l'Église

M. le Maire présente deux devis concernant la taille des tilleuls au sécateur, rue de l'Église :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
DURET ESPACES VERTS ( <i>sans</i> enlèvement des résidus de coupe)	1 400,00 €	1 680,00 €
ANERVEDEL ( <i>avec</i> enlèvement des résidus de coupe)	1 499,00 €	1 798,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention, 9 pour):

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'**ANERVEDEL** pour un montant de **1 798,80 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 011, à l'article 61521 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération N° 29 / 2019

#### Devis pour le changement du limiteur de son à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LREG pour un montant de 2 395,00 € HT soit 2 874,00 € TTC. Ce devis comprend la dépose de l'ancienne installation, la fourniture et la pose d'un nouveau limiteur de son ainsi qu'un contacteur pour la coupure de toutes les prises de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise **LREG** pour un montant de **2 874,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération N° 30 / 2019

#### Budget 2019 : Décision modificative N° 2

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'approuver un virement de crédit afin de pouvoir réaliser l'achat du limiteur de son. Les écritures suivantes sont proposées :

### Comptes de Dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	3 100,00 €
011	615221	Bâtiments publics	-3 100,00 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 100,00 €
		<b>Total</b>	<b>3 100,00 €</b>

### Comptes recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	3 100,00 €
		<b>Total</b>	<b>3 100,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver cette décision modificative sur le budget 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### II- Infos et Questions diverses

- Lecture d'un courrier de M. Rouhault, se plaignant de vitesses excessives à l'entrée du village, rue de Beauce, en arrivant de Bailleau-le-Pin.  
Réponse : un contrôle de vitesse va être demandé aux services départementaux afin de les évaluer.
- Remerciement à tous les acteurs qui ont permis de gérer rapidement la crise pendant la coupure d'eau entre le 24 et le 26 août 2019, suite au changement de la pompe du forage.
- Les travaux de pose de bordures, rue de Beauce, sont terminés ainsi que le changement des gouttières sur les bâtiments communaux dans la cour de la mairie.
- La prochaine CLECT de Chartres Métropole (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) aura lieu le 15 octobre 2019 à 18h et portera sur les sujets suivants : SDIS, éclairage public et le périscolaire.

Le Maire,  
Paul BINEY